

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 90-0253/PR/MIDI portant ‘approbation des comptes prévi
i s de l’ONED pour l’exercice 1990

n° 90-0253/PR/MIDI

Ministère	Date de publication
Ministère de l'industrie et du développement industriel	14 mars 1990
Numéro JO	Date du numéro
n° 5 du 15/03/1990	15 mars 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

Vules lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77 Vu l'ordonnance n°LR/77-008du 30 juin 1977

Vute décret n° 87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination desmembres du gouvernement

Vula loi n° 27/AN/83 du 3 février 1989 potant création de l' office national des Eaux de Djibouti

Vule décret n° \$3-015/PR/MI du 23 février 1983 portant statuts de l'Office national des Eaux de Djibouti

Vuladélibération n° 14 du conseil d'administration réuni en sa séance du 11 décembre 1989; : Le Conseil des Ministres en sa séance du 26 novembre 1989.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier– Sont approuvés les comptes prévisionnée LONED pour 'exercice 1990: Produits 1.284.600.000
Charges 1.203.500.000 dou un resultat previsionnel 81.100.0000 d'exploitation Résultat net
prévisionnel après impôts 64.880.000 Art. 2

- Le présent arrêté sera enregistre, communique et executé partout ou besoin sera.

Par le president de la République

HASSAN GOULED APTIDON